



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Lutte contre le diabète

Question au Gouvernement n° 966

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE DIABÈTE DE TYPE 2

Mme la présidente . La parole est à M. Salvatore Castiglione.

M. Salvatore Castiglione . Qu'il me soit d'abord permis, au nom du groupe LIOT, d'avoir une pensée pour les passants fauchés ce matin à Oléron, en particulier pour la collaboratrice de notre collègue. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR ainsi que sur quelques bancs des groupes EPR et DR.*)

Madame la ministre de la santé, à quelques jours de la Journée mondiale du diabète, je souhaite rappeler l'urgence de renforcer nos politiques publiques de santé face à une épidémie silencieuse : le diabète de type 2.

C'est une bombe à retardement pour notre système de santé. D'après les données de l'assurance maladie, plus de 4 millions de Français ont été soignés pour cette pathologie en 2023, pour un coût estimé à près de 11 milliards. D'ici à 2027, c'est plus de 500 000 personnes supplémentaires qui devraient être diagnostiquées, selon la CPAM.

Depuis plus d'un an, dans le cadre d'un tour de France du diabète, à la suite de notre ancienne collègue Béatrice Descamps, je mène des travaux qui m'ont conduit un peu partout sur le territoire national. Cela m'a permis de rencontrer de nombreux acteurs de terrain et a nourri la rédaction d'un rapport contenant une dizaine de propositions visant à améliorer la prise en charge de cette pathologie. Outre la France métropolitaine, mon travail s'est concentré sur la Corse et sur la Guadeloupe, où près de 12 % de la population est diabétique, soit trois fois plus que le taux moyen dans notre pays.

Le constat est le même partout : le traitement du diabète de type 2 souffre de trop nombreux retards de diagnostic, de ruptures dans les parcours de soins et d'inégalités territoriales qui ont des conséquences importantes pour les patients comme pour notre système de santé et son financement.

De ces échanges est née une conviction partagée : les premiers mois qui suivent le diagnostic sont décisifs pour éviter la dégradation de l'état de santé, prévenir les complications et permettre au patient de connaître et de maîtriser l'évolution de sa maladie. C'est pourquoi le rapport propose notamment la création d'un programme national des 1 000 premiers jours de diabète qui assurerait dès le diagnostic un suivi renforcé et pluridisciplinaire.

À l'heure où je quitte cette assemblée et remets les travaux que j'ai réalisés à mes collègues du groupe LIOT, comment le gouvernement entend-il renforcer la préservation et l'accompagnement des personnes vivant avec un diabète de type 2 pour améliorer durablement à la fois leur qualité de vie et l'efficacité de notre système de santé ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur quelques bancs des groupes SOC et GDR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes

handicapées.

Mme Stéphanie Rist, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées*. Je m'associe à vos remarques relatives aux événements qui se sont déroulés ce matin à Oléron et je dis tout mon soutien aux équipes soignantes de La Rochelle et de Poitiers qui prennent en charge les blessés. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Outre vos travaux sur le diabète, je vous remercie pour ceux que vous avez réalisés au cours de l'année qui vient de s'écouler. (*Mêmes mouvements.*)

Je souligne que 3,8 millions de personnes en France sont diabétiques, dont 90 % de type 2 – c'est l'objet de votre rapport.

Vous savez qu'il y a un gros travail à faire en matière de prévention, et nous l'avons commencé, notamment au travers de Mon Bilan Prévention, ces questionnaires que nos concitoyens reçoivent aux âges clefs de la vie et qui permettent de repérer les personnes avec lesquelles il faut travailler pour leur éviter en l'occurrence d'entrer en diabète de type 2. Cela renvoie aussi à une mesure prévue dans le budget de la sécurité sociale que nous sommes en train d'examiner : la diminution du nombre de personnes en affection de longue durée grâce à une prise en charge de prestations d'accompagnement préventif.

Pour ce qui concerne le parcours de soins, il s'agit d'en assurer la prise en charge tout au long de la maladie avec l'ensemble des professionnels soignants – une expérimentation est menée dans trois régions –, mais aussi grâce aux outils numériques – objets connectés et télésurveillance – qui permettent un suivi rapproché. Je vous remercie pour votre rapport que j'étudierai avec beaucoup d'attention dès que je l'aurai reçu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT. – M. Éric Bothorel applaudit également.*)

Données clés

Auteur : [M. Salvatore Castiglione](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 966

Rubrique : Accidents du travail et maladies professionnelles

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 novembre 2025